Modifications corrélatives apportées au Formulaire 1 en vue de son inclusion dans les Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées

Principales modifications apportées

- Nous avons remplacé « l'OCRCVM » par « l'Organisation »;
- Nous avons remplacé « Règles de l'OCRCVM » par :
 - o soit « exigences de l'Organisation », lorsqu'il est question des exigences en général;
 - soit « Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées de l'Organisation », lorsqu'il est question d'une exigence précise d'une règle;
- Nous avons remplacé « Fonds canadien de protection des épargnants » et « FCPE » par « fonds de protection des investisseurs » et « FPI », respectivement;
- Dans les rapports d'audit et les rapports de mission de procédures convenues, qui doivent être préparés par l'auditeur externe du courtier membre, nous avons remplacé « Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières » et « OCRCVM » ainsi que « Fonds canadien de protection des épargnants » et « FCPE » par des champs de saisie vides afin de permettre aux auditeurs externes d'indiquer le nom de l'organisme d'autoréglementation et le nom du fonds de protection des investisseurs, respectivement.

États, tableaux, certificats et rapports touchés

- 1. Table des matières Nous avons remplacé toutes les dates par « Jan-2023 » pour indiquer la date de prise d'effet des états, tableaux et rapports révisés du Formulaire 1.
- 2. Directives générales et définitions Des révisions mineures ont été apportées au libellé des notes et définitions suivantes :
 - Note 1;
 - Note 2;
 - Note 3;
 - Note 4;
 - Note 5;
 - Note 12, définition du terme « chambre de compensation agréée »;
 - Note 12, définition du terme « contrepartie agréée »;
 - Note 12, définition du terme « institution agréée »;
 - Note 12, définition du terme « lieu agréé de dépôt de titres »;
 - Note 12, définition du terme « indice général »;
 - Note 12, définition du terme « entité réglementée ».
- 3. Attestation de la personne désignée responsable et du chef des finances Des révisions mineures ont été apportées au libellé.
- 4. Rapports de l'auditeur indépendant A, E et F Les occurrences d'« Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières » et de « Fonds canadien de protection des épargnants » ont été remplacées par des champs de saisie vides afin de permettre aux auditeurs externes d'indiquer le nom de l'organisme d'autoréglementation et le nom du fonds de protection des investisseurs, respectivement. D'autres révisions mineures ont été apportées au libellé.

- 5. Rapports de l'auditeur indépendant B, C et D Les occurrences d'« Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières » et de « Fonds canadien de protection des épargnants » ont été remplacées par des champs de saisie vides afin de permettre aux auditeurs externes d'indiquer le nom de l'organisme d'autoréglementation et le nom du fonds de protection des investisseurs, respectivement. D'autres révisions mineures ont été apportées au libellé.
- 6. Rapport de l'auditeur indépendant, Notes et directives Des révisions mineures ont été apportées au libellé.
- 7. État A, Notes et directives Des révisions mineures ont été apportées au libellé de la note 22.
- 8. État B, Notes et directives Des révisions mineures ont été apportées au libellé des notes 2 et 5 à 9.
- 9. État C, Notes et directives Des révisions mineures ont été apportées au libellé des notes 2, 4, 7 et 8.
- 10. État F, Notes et directives Une révision mineure a été apportée au libellé de la note 1.
- 11. Rapport de mission de procédures convenues Les occurrences d'« Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières » et d'« OCRCVM » ainsi que de « Fonds canadien de protection des épargnants » et de « FCPE » ont été remplacées par des champs de saisie vides afin de permettre aux auditeurs externes d'indiquer le nom de l'organisme d'autoréglementation et le nom du fonds de protection des investisseurs, respectivement. D'autres révisions mineures ont été apportées au libellé.
- 12. Tableau 2, Notes et directives Des révisions mineures ont été apportées au libellé des notes 1 et 4.
- 13. Tableau 2B, Notes et directives Une révision mineure a été apportée au libellé de la note 1.
- 14. Tableau 4, Notes et directives Une révision mineure a été apportée au libellé de la note 1.
- 15. Tableau 4A, Notes et directives Une révision mineure a été apportée au libellé de la note 2.
- 16. Tableau 5 Une révision mineure a été apportée au libellé de la description de la ligne 3(a).
- 17. Tableau 5, Notes et directives Une révision mineure a été apportée au libellé de la note 7.
- 18. Tableau 9, Notes et directives Des révisions mineures ont été apportées au libellé de la note 13.
- 19. Tableau 9B, Notes et directives Des révisions mineures ont été apportées au libellé de la note 4.
- 20. Tableau 10, Notes et directives Des révisions mineures ont été apportées au libellé des notes 1 et 8.
- 21. Tableaux 11 et 11A, Notes et directives Des révisions mineures ont été apportées au libellé des notes 2, 3 et 10.
- 22. Tableau 14, Notes et directives Une révision mineure a été apportée au libellé de la note 4.

Autres corrections mineures d'erreurs d'orthographe ou de formatage

Modifications touchant la version anglaise seulement

- 1. État C La description de la ligne 8 est passée de « Lines 5 less Line 6 and 7 » à « Line 5 less Lines 6 and 7 » (version anglaise seulement).
- 2. État F Le titre de l'état est passé de « Part 1 » à « Part I » (version anglaise seulement).
- 3. Tableau 7 Le titre de la colonne 1 de l'état a été révisé pour supprimer la majuscule des mots « payable » et « received » (version anglaise seulement).

- 4. Tableau 10 Les révisions suivantes ont été apportées (version anglaise seulement) :
 - le titre de la Partie A du tableau a été révisé pour supprimer la majuscule du mot « clauses »;
 - le texte utilisé pour décrire les exigences à la ligne 1 de la Partie A a été révisé pour supprimer les majuscules des mots « minimum requirement » et « introducing broker ».

Modifications touchant la version française seulement

- 1. Table des matières Les majuscules ont été remplacées par des minuscules dans les mots Tableau 11 et Tableau 11A.
- 2. État A La ligne pointillée qui se trouvait dans la colonne Notes de la ligne 72 a été supprimée.
- 3. État C La ligne pointillée qui se trouvait dans la colonne Notes de la ligne 12 a été supprimée.
- 4. État D Les lignes pointillées qui se trouvaient dans la colonne Notes de la ligne 4 de la Partie A et de la ligne 3 de la Partie D ont été supprimées.
- 5. État E Les lignes pointillées qui se trouvaient entre les lignes 31 et 32 et entre les lignes 42 et 43 ont été supprimées.
- 6. État F Les colonnes de la Partie B ont été élargies pour que le mot complet entre sur une ligne dans l'en-tête de colonne.
- 7. Tableau 2 La note de bas de page a été réalignée au centre de la page.
- 8. Tableau 12 Les lignes pointillées ont été reformatées pour des raisons d'uniformité et de clarté.
- 9. Tableau 13 Les lignes pointillées superflues qui se trouvaient aux lignes 10A, 10B, 11A et 11B ont été supprimées.